



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Avenant à la convention entre la Ville de Niort et l'Association
Intermédiaire Niortaise relative à l'effacement des tags**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Après examen par la Commission Générale,

Une convention avec l'A.I.N relative en particulier à l'effacement des tags et graffitis a été votée lors du Conseil municipal du 7 février 2003 (renouvellement). Celle-ci stipule, dans son article 1, que l'effacement des tags ne pourra être effectué qu'après dépôt de plainte, pour les biens privés, du propriétaire auprès des services de police.

Il s'avère que cette procédure est relativement lourde et que peu de propriétaires engagent la démarche de dépôt de plainte. Ainsi, lors de la semaine de la propreté organisée en 2003, « l'équipe tags » n'a pu procéder qu'à 15% de l'effacement des tags repérés.

Aussi, je propose de remplacer la plainte par un formulaire qui sera remis aux propriétaires, lorsqu'ils appellent ou lorsque des tags sont repérés, par lequel ils donnent l'autorisation aux services de la Ville d'intervenir. Ce formulaire, qui pourra être modifié, est joint pour information à l'avenant à la convention.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention ci-joint.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Rodolphe CHALLET